

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE COMMUNE DE LA GIETTAZ

Séance du 23 mai 2025

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 7

Date de la convocation : 15 mai 2025

Date d'affichage : 15 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de la Giettaz, régulièrement convoqués le 15 mai 2025, se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel DANGLARD, Maire.

Présents : Daniel DANGLARD, Wesley TEINTURIER, Olivier BOUCHEX-BELLOMIÉ, Odile LEGOUX, Cécile GERFAUD-VALENTIN, Gérard WICKER.

Excusés : Michel BIBOLLET, Noël BIBOLLET, Franck BIBOLLET, Benoît DE BILLY, Xavier BOUCHEX-BELLOMIÉ,

Pouvoirs : Benoît DE BILLY a donné pouvoir à Daniel DANGLARD.

Secrétaire de séance : Cécile GERFAUD-VALENTIN.

N° 21/2025

CANTINE SCOLAIRE

Tarifs 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il y a lieu de fixer les tarifs de la cantine scolaire pour la prochaine rentrée, soit à compter du 1^{er} septembre 2025, au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Vu le code de l'éducation,

Considérant le bilan financier de la cantine scolaire,

Oui l'exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

FIXE les tarifs de cantine scolaire, comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

• Ticket repas enfant	7.20 €
• Repas « Enfant » dans le cadre du forfait annuel	5.00 €
• Repas « Enfant » dans le cadre du forfait trimestriel	6.20 €
• Ticket repas adulte	16.40 €

Fait à la Giettaz, le 23 mai 2025

Le Maire,
Daniel DANGLARD



La secrétaire de séance,
Cécile GERFAUD-VALENTIN

